



USAID/OTI Programme Régional d'Appui aux Pays Côtiers (PRAPC)

Consultants spécialistes:

- 1- Consultant- en Sécurité Personnelle (1) ;
- 2- Consultant en développement organisationnel (1) ;
- 3- Consultant en prévention/lutte contre l'extrémisme violent (P/CVE), gestion de conflits, communication sensible au conflit (1) ;
- 4- Consultant en facilitation de dialogue communautaire (1) ;
- 5- Chercheur en science sociale (1) ;
- 6- Leadership, plaidoyer et entrepreneuriat (1).

À : Soumissionnaires

De : Creative Associates International Togo

Objet : Demande de propositions N°LRI-BCA-202303-020

Période de rendement : 12 mois

Date de publication de la demande de propositions : 07 mars 2023 Date

De clôture de la demande de propositions : 21 mars 2023

Heure de clôture de la demande de propositions : 17h00 - Heure locale, Togo

Référence Contrat de l'USAID N° 7200AA19D00016, Ordre de travail N° 7200AA21F00001,

Creative Associates International Togo invite les consultants individuels qualifiés dans le cadre du développement des prestations intellectuelles à soumettre une proposition au meilleur prix pour le Programme Régional d'Appui aux Pays Côtiers (PRAPC) financé dans le cadre du contrat USAID N° 7200AA19D00016, Ordre N° 7200AA21F00001. Tout agrément résultant de cette demande de proposition est soumise à la disponibilité des fonds, à la négociation réussie du budget et des conditions du contrat de sous-traitance et à l'obtention du consentement de l'agent de négociation des contrats de l'USAID, si nécessaire. Le contrat résultant de cette attribution de marché sera un ou plusieurs contrats cadre de consultance.

Les exigences de cette activité sont décrites dans la « Termes de Reference » de l'annexe I. Creative Associates International Togo encourage les candidats à montrer leur intérêt pour cet approvisionnement en soumettant une proposition conformément aux instructions de l'annexe II « Instructions aux candidats ». Les propositions seront évaluées en fonction des « critères d'évaluation » de l'annexe III. Creative Associates International Togo sélectionnera le (la) candidat(e) qui aura une proposition qui offre le meilleur rapport qualité-prix au projet, l'aspect technique et le prix seront tous deux pris en compte.

Pour être pris en considération, les candidats doivent soumettre une proposition complète au plus tard à la date et à l'heure de clôture indiquées ci-dessus. Les candidats doivent s'assurer que les propositions sont bien rédigées en français, faciles à lire, suivent les instructions fournies et ne contiennent que les renseignements demandés.

Toute question devra être soumise **par écrit** et envoyée par courriel à lri-bids@lri-creative.com au plus tard **14 mars 2023**. **Aucune question ne sera reçue si elle est reçue par des moyens autres que l'adresse électronique spécifiée, et toute communication à d'autres adresses de courriel entraînera la disqualification du candidat.** Le numéro de la demande de soumission (énuméré ci-dessus) doit être indiqué dans la ligne d'objet. Les réponses seront compilées et publiées sous forme d'amendement sur le site Web de Creative, auquel les soumissionnaires peuvent accéder en cliquant sur le

<https://app.smartsheet.com/b/publish?EQBCT=9f8c404ef15245018f16cda086a52359> suivant à la date du **15 mars 2023**.

Les propositions doivent être composées **d'une copie électronique** de la proposition technique et de la proposition financière, envoyée en un seul courriel et étiquetée avec le numéro d'objet et le titre indiqués ci-dessus, le domaine de la prestation sélectionné entre les six (6) et envoyées à lri-bids@lri-creative.com

Sincèrement
Service d'approvisionnement
Creative

Pièces jointes :

- Annexe I** : Termes de Référence
- Annexe II** : Instructions aux candidats
- Annexe III** : Critères d'évaluation,
- Annexe IV** : Clauses d'écoulement du contrat

1

ANNEXE I :

TERMES DE RÉFÉRENCE

USAID/OTI Programme Régional D'Appui aux Pays Côtiers (PRAPC)

Contrat Cadre de prestations services Intellectuel :

- 1- Consultant- en Sécurité Personnelle ;**
- 2- Consultant en développement organisationnel ;**
- 3- Consultant en prévention/lutte contre l'extrémisme violent (P/CVE), gestion de conflits, communication sensible au conflit ;**
- 4- Consultant en facilitation de dialogue communautaire ;**
- 5- Chercheur en science sociale ;**
- 6- Leadership, plaidoyer et entrepreneuriat.**

I. Contexte

Creative Associates International Inc. est une entreprise de services professionnels dynamique et en pleine croissance spécialisée dans le développement international, notamment dans les domaines de l'éducation et de la stabilisation des environnements post-conflits. Basée à Washington DC, l'entreprise est présente dans 30 pays à travers le monde avec un portefeuille robuste de projets qui inclut des contrats globaux avec l'Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID) et d'autres clients dont le Département d'État et le Ministère Américain de la Défense. L'entreprise a acquis une solide réputation auprès de ses clients dans le monde entier et jouit d'une bonne estime de la part de ses concurrents et de ses partenaires.

II. Description du programme

En étroite collaboration avec l'Ambassade des Etats-Unis au Togo et USAID, le but du Programme Régional d'Appui aux Pays Côtiers (PRAPC) financé par USAID/OTI est d'appuyer les priorités de la politique étrangère des Etats-Unis pour consolider la stabilité et prévenir l'extrémisme violent dans les pays côtiers, y compris le Togo.

Les **objectifs** initiaux du programme sont:

- a) Mettre en œuvre rapidement et de façon efficace des activités pertinentes et ciblées sur le terrain qui peuvent être amplifiées.
- b) Informer et améliorer la qualité des interventions du Gouvernement Américain en exécutant des activités pilotes et en partageant les rapports de mise en œuvre.
- c) Offrir une capacité de réponse rapide, allant du recrutement des consultants à l'exécution d'activités à impact rapide en cas de survenance de crise ou d'une opportunité.

III. Résumé des postes et tâches à effectuer

1. Consultant en sécurité personnelle.

Nature des services :

- **Développer des modules de formation sur la sécurité personnelle incluant :**
 - Définition de risque sécuritaire.
 - Identification des types de risques sécuritaires liés au contexte.
 - Attitudes positives à tenir ou à observer face à des risques sécuritaires.
 - Gestion des informations sensibles/rumeurs sans se mettre en danger.
- **Animer des sessions de formation à l'endroit de groupes cibles variés (jeunes, leaders communautaires, femmes, etc.)**
 - Évaluation des connaissances des participants (pré-test) et post test.
 - Animation de discussions participatives autour des thèmes de formation.
 - Partage d'expériences et de témoignages pertinents en lien avec les thèmes de la formation.

Rédaction de rapport de fin de formation.

Qualification

Le consultant devrait :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire en droit/sociologie ou d'un diplôme équivalent ou en sécurité
- Avoir une expérience de travail dans un contexte de conflit,
- Avoir une bonne connaissance du contexte sécuritaire actuel de la sous-région Ouest-africaine **et du Togo, notamment au nord du Togo ;**
- Justifier d'une expérience d'au moins 3 ans sur des consultations similaires
- Bonne capacité à s'exprimer en Français, la maîtrise des langues locales parlées au nord **du Togo.**
- Avoir une bonne connaissance sur les outils informatiques tels que : Word, Powerpoint ;
- Avoir une expérience de travail avec USAID serait un atout.

2. Consultant en développement organisationnel.

Nature des services :

- **Faire une analyse organisationnelle des associations naissantes ou existantes**

- Identification des forces, faiblesses, opportunités et menaces des organisations (incluant l'analyse de la dynamique de groupe) ;
- Concertation avec les groupes cibles pour l'identification de leurs besoins de formation ;
- Proposition de plan de renforcement de capacités des groupes cibles
- **Développer des modules de formation et renforcer les capacités des associations naissantes ou existantes notamment en:**
 - Vie associative, animation de groupe, et notions de base du leadership organisationnel.
 - Gestion des crises au sein des organisations.
 - Planification stratégique des organisations.
 - Gestion de la communication et de la stratégie digitale des organisations.
 - Gestion des finances des organisations.
 - Facilitation des séances de formation.
 - Rédaction de rapport de formation.
- **Appuyer et accompagner les groupes cibles**
 - Accompagnement des groupes cibles dans le processus de constitution et de formalisation.
 - Mise en place de la vision stratégique et de la politique organisationnelle
 - Mise en œuvre de stratégies de mobilisation des ressources
 - Approches innovantes pour renforcer la dynamique de groupe
 - Accompagnement (sous forme de conseil à distance) des groupes cibles pour la mise en œuvre de la stratégie de communication et digitale.

Qualification

Le consultant devrait :

- Avoir un baccalauréat, de préférence en journalisme, communication, relations publiques, relations internationales, sciences sociales ou dans un domaine connexe souhaité. Diplôme d'études secondaires requis.
- Être titulaire au moins d'une Licence en management des organisations ou équivalent (sciences sociales, administration des affaires, droit, gestion de projets).
- Avoir au moins trois ans d'expérience dans la gestion administrative et financière au sein d'une organisation de la société civile.
- Avoir une expérience justifiée en formation des administrateurs d'organisations de la société civile et des autorités locales en matière de gestion administrative et financière, de leadership, de résolution de conflit et de communication.
- Maîtriser le français écrit et parlé.
- Avoir une maîtrise supplémentaire des langues locales du nord du Togo souhaitée.
- Posséder un permis de travail pour le Togo.

3. Consultant en prévention/lutte contre l'extrémisme violent (P/CVE), gestion de conflits, communication sensible au conflit.

Nature des services :

- **Conception d'outils sur la prévention /lutte contre de l'extrémisme violent, la cohésion sociale, la gestion des conflits...**

- Concevoir des modules de formation sur la gestion des conflits, la cohésion sociale et la P/CVE adaptés aux publics cibles identifiés.
- Concevoir des outils de sensibilisation sur la cohésion sociale et le vivre ensemble adaptés au contexte spécifique de la zone d'intervention.
- Appui à l'utilisation des outils lors des sensibilisations.
- Concevoir un module de formation sur la communication sensible au conflit incluant la compréhension du contexte, l'évaluation de l'incidence de l'intervention, les risques et les opportunités ; l'adaptation à l'évolution de la dynamique de conflits, etc.)
- **Animer des sessions de formation à l'endroit de groupes cibles variés (jeunes, leaders communautaires, femmes, etc.)**
 - Préparation des plannings de formation pour des groupes cibles identifiés
 - Rencontres préalables pour comprendre l'intérêt du groupe cible pour la formation,
 - Adaptation des modules et du langage de formation aux groupes cibles et au contexte,
 - Organisation des pré/post test pour évaluer le niveau d'acquisition de connaissances,
 - Animation des sessions de formation,
 - Adoption d'une méthodologie de formation participative (Jeu de rôle, simulation, etc.)
 - Partage d'expériences et témoignages
 - Modération des prises de parole entre les participants,
 - Mise à la disposition de documents de synthèse des modules dispensés aux participants si nécessaire.
 - Rédaction d'un rapport de fin de formation

Qualification

Le consultant national devrait :

- Être titulaire d'un Bac+4 en sciences sociales ou tout autre discipline connexe.
- Démontrer une expérience de travail d'au moins 10 ans dans la gestion des conflits avec une bonne connaissance en P/CVE
- Avoir une expérience d'au moins 5 ans dans la facilitation ou l'animation de séminaire
- Avoir une bonne connaissance du contexte socio sécuritaire dans **le nord du Togo** et être disposé à y voyager et séjourner pendant plusieurs jours en cas de besoin.
- Parler l'une des langues locales de la région **des Savanes** serait un atout.
- Être titulaire d'un Bac+4 en sciences sociales ou tout autre discipline connexe.
- Démontrer une expérience de travail d'au moins 7 ans dans la gestion des conflits avec une bonne connaissance en P/CVE
- Avoir une expérience d'au moins 5 ans dans la facilitation ou l'animation de séminaire
- Avoir une bonne connaissance du contexte socio sécuritaire dans **le nord du Togo** et être disposé à y voyager et séjourner pendant plusieurs jours en cas de besoin.
- Parler l'une des langues locales de **la région des Savanes** serait un atout.

4. Consultant en facilitation de dialogue communautaire.

Nature des services :

- **Accompagnement des communautés en conflit dans la médiation, la réconciliation pour le renforcement de la cohésion sociale et le vivre ensemble.**
 - Cartographie des conflits dans la zone d'intervention.
 - Identification des parties prenantes au conflit,
 - Identification et analyse et compréhension du conflit.

- Consultations communautaires avec les groupes sociaux des communautés en conflit.
- Identification des points d'accord et de désaccord entre les parties.
- Négociation pour rapprocher les positions des parties.
- Modération des sessions de dialogues entre les parties en conflits.
- Création de consensus entre les parties en conflit.
- Identification d'activités conjointes par les parties prenantes permettant de consolider les acquis de leur dialogue communautaire.
- Production des rapports analytiques sur le processus de médiation incluant des recommandations pour renforcer la cohésion entre les conflits.
- Participation aux réunions de présentation du rapport.

Qualification

Le consultant devrait :

- Être titulaire d'un Bac+4 en sciences sociales ou tout autre discipline connexe.
- Démontrer une expérience de travail d'au moins 7 ans dans la gestion des conflits avec une bonne connaissance en P/CVE
- Avoir une expérience d'au moins 5 ans dans la facilitation ou l'animation de séminaire
- Avoir une bonne connaissance du contexte socio sécuritaire dans le nord du Togo et être disposé à y voyager et séjourner pendant plusieurs jours en cas de besoin.
- Parler l'une des langues locales de la région des Savanes serait un atout.
- Avoir une expérience solide et diversifiée dans le domaine de développement communautaire ;
- Avoir une forte capacité rédactionnelle, d'analyse et de synthèse.

5. Chercheur en science sociale.

Nature des services :

- Effectuer une étude documentaire (revue des articles de presse, des études pertinentes, etc.).
- Développer des outils de collecte de données adaptés à chaque groupe à interviewer en fonction des questions de recherche fournies par Creative.
- Former des agents de collecte de données.
- Négocier l'accès au terrain avec les autorités locales.
- Se rendre dans des lieux sélectionnés et approuvés au préalable pour mener des recherches qualitatives et quantitative au besoin
- Faire ressortir les grandes tendances à l'issue de la collecte et présenter à l'équipe du LRI
- Rédiger le rapport de la recherche suivant le plan de travail validé
- Préparer une présentation PowerPoint des résultats de la recherche incluant des photos de terrain
- Participer aux réunions de présentation du rapport.

Qualification

Le consultant devrait :

- Être de profil sociologue ou tout autre domaine connexe pertinent.
- Avoir une expérience prouvée dans la recherche sur des thématiques en science sociale en lien avec les conflits ou les nouvelles formes de violences.
- Avoir une expérience d'au moins cinq (5) années en pratique des techniques de conduite d'activités de collectes et d'analyse de données quantitatives et qualitatives.

- Être capable de travailler sous pression et produire des résultats de qualité dans les délais impartis.
- Avoir une excellente maîtrise du Français. Une bonne connaissance de l'Anglais est souhaitée.
- Avoir d'excellentes capacités rédactionnelles, de synthèse et d'analyse.
- Avoir une très bonne connaissance du contexte et des dynamiques au Nord du Togo.
- Avoir une expérience de travail avec l'USAID ou tout autre donateur international serait un atout.

6. Leadership, plaidoyer et entrepreneuriat

Nature des services

- **Développer des modules sur le Leadership, le plaidoyer et entrepreneuriat :**
 - **Leadership et plaidoyer :**
 - Notion de leadership et de plaidoyer
 - Types de leadership
 - Prise de parole en public
 - Cycle de plaidoyer
 - Pratique du leadership et du plaidoyer
 - **Entrepreneuriat :**
 - Diagnostic participatif d'une micro-entreprise (Forces, faiblesse, opportunité, menace).
 - Elaboration des plans d'affaires des bénéficiaires.
 - Elaboration d'un projet de vie.
 - Elaboration de budget.
 - Gestion d'une entreprise/AGR incluant les mécanismes de suivi et d'évaluation.
- **Animer des sessions de formation à l'endroit de groupes cibles**
 - Évaluation des connaissances des participants (pré-test) et post test.
 - Animation de discussions participatives autour des thèmes de formation.
 - Exercices pratiques et partage d'expériences et de témoignages pertinents en lien avec les thèmes de la formation.

Rédaction d'un rapport à la fin de formation.

Qualification

Le consultant devrait :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire (au moins BAC + 3) en sciences sociales, communication, sociologie, administration ou toute autre discipline connexe,
- Avoir au moins 5 ans d'expérience en entrepreneuriat, formations en leadership et plaidoyer ;
- Avoir une bonne maîtrise des thématiques en lien avec la cohésion sociale, et paix, est vivement recommandé.
- Avoir une bonne connaissance du contexte économique du nord du Togo.
- Parler l'une des langues locales serait un atout.

Les candidatures doivent être envoyées uniquement sous format PDF par mail sur : lri-bids@lri-creative.com avec en Objet : « LRI-BCA-202303-020_Consultant- en Sécurité Personnelle » ; « LRI-BCA-202303-020 _Consultant- en développement organisationnel » ; « LRI-BCA-202303-020 Consultant en prévention/lutte contre l'extrémisme violent (P/CVE), gestion de conflits, communication sensible au conflit » ; « LRI-BCA-202303-020_Consultant en facilitation de dialogue communautaire » ; « LRI-BCA-202303-020 _ Consultant- Chercheur en science sociale »

et « **LRI-BCA-202303-020_Consultant- en Leadership, plaidoyer et entrepreneuriat**» selon le domaine de chaque consultant au plus tard le vendredi **21 mars 2023 à 17h heures du Togo**.

Annexe II

INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES CANDIDATS

Instructions générales

Les présentes instructions à l'intention des candidats ne feront pas partie de l'offre ou du contrat. Ils sont destinés uniquement à aider les candidats dans la préparation de leurs propositions. **Lisez et suivez attentivement ces instructions.**

La proposition et tous les documents correspondants liés à la proposition doivent être rédigés en français, sauf autorisation contraire explicite. De plus, toutes les propositions doivent être espacées d'en-têtes de section clairs et être présentées dans l'ordre précisé à l'annexe III – Critères d'évaluation.

Les propositions ne doivent inclure que le travail du candidat. Aucun texte ne doit être copié à partir de sources extérieures à votre organisation, à moins que ces sources ne soient correctement citées et créditées. **Si Creative Associates International Togo détermine qu'une partie de la proposition est plagiée à partir de sources externes, le candidat sera automatiquement disqualifié.**

Les propositions et tous les chiffres de coût et de prix doivent être présentés en **monnaie locale**. Tous les prix doivent être bruts, mais nets de tout droit de douane. Un bon de commande ferme à prix fixe sera émis au candidat retenu dans la monnaie locale conformément aux exigences de la loi locale.

Le candidat doit indiquer dans sa proposition la période de validité de son offre. La période minimale d'acceptation de l'offre pour cette demande de propositions est **de 90 jours** après la date de clôture de la demande de propositions. Si un candidat a fourni une période de validité de moins de 90 jours, il lui sera demandé de la réviser. Si le candidat ne prolonge pas la période de validité, sa proposition sera rejetée. Creative Associates International Togo se réserve le droit de ne pas gagner de récompense.

Les candidats doivent être autorisés à exercer au Togo, comme en témoigne la présentation d'une copie d'une autorisation officielle valide.

Aucun des frais engagés par les candidats pour préparer et soumettre la proposition n'est remboursable par Creative Associates International Togo. Tous ces coûts seront à la charge du soumissionnaire.

Détermination de la responsabilité : La sélection ne doit être faite qu'aux candidats « réceptifs ». Pour permettre à Creative Associates International Togo de prendre cette décision, le candidat doit fournir une lettre d'accompagnement, comme prévu à l'annexe IV.

Offres tardives : Les candidats sont entièrement responsables de s'assurer que leurs offres sont reçues conformément aux instructions énoncées dans les présentes. Une Offre tardive sera recommandée pour le rejet, même si elle a été tardive en raison de circonstances indépendantes de la volonté du candidat. Les offres tardives ne seront examinées qu'à la discrétion du service d'approvisionnement.

Modification/retrait des offres : Les candidats ont le droit de retirer, de modifier ou de corriger leurs offres après qu'elle a été livrée à Creative Associates International Togo à l'adresse indiquée ci-dessus, et à condition que la demande soit faite avant la date de clôture de la demande de propositions.

Disposition des propositions : Les propositions soumises en réponse à cette demande de propositions ne seront pas retournées. Des efforts raisonnables seront déployés pour assurer la confidentialité des propositions reçues de tous les candidats. La présente demande de propositions ne vise pas à obtenir des renseignements de nature hautement exclusive, mais si ces renseignements sont inclus dans la proposition du candidat, le soumissionnaire doit alerter Creative Associates International Togo et annoter le matériel en le marquant « Confidentiel et exclusif » afin que ces sections puissent être traitées de manière appropriée.

Précisions et modifications à la DP: Toute question concernant cette demande de soumissions doit être envoyée par **courriel** à lri-bids@lri-creative.com. Aucune question ou clarification ne sera reçue si elle est reçue par un autre moyen. Le numéro de la demande de soumissions doit être indiqué dans le sujet. Les réponses seront respectées et envoyées par courriel au candidat potentiel demandeur, et seront envoyées à tous les candidats qui ont demandé cette demande de propositions, ou réaffichées publiquement si elles sont offertes dans le cadre d'un concours complet et ouvert.

Creative prévoit que des discussions seront menées avec les candidats ; cependant, Creative Associates International Togo se réserve le droit de faire un prix sans discussion. Il est fortement recommandé aux candidats de présenter leurs meilleures offres.

Le défaut d'accepter et de se conformer à l'une des spécifications ci-dessus fera en sorte que le candidat sera considéré comme ne répondant pas et la proposition peut être rejetée.

Contenu de la proposition :

La proposition technique comprend cinq (5) éléments essentiels :

1. Lettre de motivation
2. CV détaillé
3. La copie des preuves d'exécution des prestations similaires (contrat, attestation de bonne fin d'exécution etc...)
4. Trois références professionnelles, incluant les noms, postes, adresse électronique, numéro de téléphone.
5. Copies des diplômes, certificats et attestations.

Proposition Financière

La proposition financière doit comprendre le **taux journalier** proposé par le consultant. Le taux proposé doit être raisonnable et refléter la nature du travail, les qualifications et l'expérience du candidat, de la nature du poste et des taux du marché pour ce type de poste.

Les frais de mission (per diem, hébergement, transport) et frais de communication seront payés directement par Creative Associates International Togo en fonction des barèmes établis par le programme et des règles de l'USAID, et ne font pas partie du taux journalier.

ANNEXE III

CRITERES D'EVALUATIONS

Tous les candidats seront initialement sélectionnés sur examen de dossier en fonction des qualifications requises détaillés à la Pièce jointe 1 Termes de référence et détaillées ci-dessous :

1. Formation et diplômes
2. Expérience professionnelle
3. Compétences en langues locales et expérience dans les zones septentrionales des pays côtiers.
4. Taux journalier proposé.

C. Pièces jointes non notées

Vous pouvez inclure des lettres de recommandation/appréciation et des certificats en pièces jointes, ou tout autre document que vous souhaitez appuyer davantage votre proposition, dans un fichier séparé

Pièce jointe IV

CLAUSES D'ÉCOULEMENT DU CONTRAT PRINCIPAL

Les travaux exécutés ou les fournitures livrées en vertu de l'accord résultant de la présente demande de propositions sont effectués en vertu d'un contrat de l'USAID. Toutes les clauses d'écoulement pertinentes du contrat seront incorporées dans l'Accord : (a) de manière à rendre le Contractant soumis à ces clauses, le cas échéant, et (b) dans la mesure nécessaire pour permettre à Creative d'exécuter ses obligations en vertu du contrat afin de permettre à l'USAID de faire valoir ses droits en vertu des présentes. Cette entente comprend les règlements fédéraux sur les acquisitions (FAR) et les règlements des organismes suivants, le cas échéant. Dans toute la mesure où ces clauses sont intégrées ou s'appliquent au contractant, elles sont incorporées aux présentes par renvoi avec la même force et le même effet que si elles étaient données en texte intégral. Lorsque cela est approprié et applicable en vertu des présentes clauses, les références au « gouvernement » doivent être interprétées comme désignant les associés créatifs et l'« entrepreneur » comme désignant le bénéficiaire du contrat de l'entente résultant de cette attribution.

Federal Acquisition Regulations (FAR) (48 CFR 1) Clauses

Les clauses FAR suivantes s'appliquent à ce contrat de sous-traitance spécifique, incorporé ici par référence.

52.202-1	DÉFINITIONS	Juil-04
52.203-3	POURBOIRES	Avr-84
52.203-5	COVENAT CONTRE LES FRAIS CONDITIONNELS RESTRICTIONS SUR LES VENTES DE SOUS-TRAITANTS AU	Avr-84
52.203-6	GOUVERNEMENT	Sept-06
52.203-7	PROCÉDURES ANTI-POTS-DE-VIN ANNULATION, RECISSION ET RECOUVREMENT DE FONDS	Juil-95
52.203-8	POUR ACTIVITÉ ILLÉGALE OU INAPPROPRIÉE RAJUSTEMENT DU PRIX OU DES FRAIS POUR UNE ACTIVITÉ	Janvier-97
52.203-10	ILLIGALE OU INAPPROPRIÉE LIMITATION DES PAIEMENTS POUR INFLUENCER CERTAINES	Janvier-97
52.203-12	TRANSACTIONS FEDRALES	Sept-05
52.204-2	EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ	Août-96
52.204-4	IMPRIMÉ OU COPIÉ RECTO VERSO SUR PAPIER RECYCLÉ	Août-00
52.204- 25	INTERDICTION DE CONCLURE DES MARCHÉS POUR CERTAINS SERVICES OU ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DE VIDÉOSURVEILLANCE	Août-20
52.209-6	PROTÉGER LES INTÉRÊTS DU GOUVERNEMENT SOUS- TRAITANCE WHWN SEPTEMBRE 2006 AVEC DES ENTREPRENEURS RADIÉS, SUSPENDUS OU POUR	Sept-06 PROPOSÉS
52.215-2	RADIATION VÉRIFICATION ET DOSSIERS – NÉGOCIATION	Juin-97
52.215-8	ORDRE DE RÉTRACTATION — MODÈLE UNIFORME DE CONTRAT REDUCUTION DES PRIX POUR LE COÛT OU LA TARIFICATION	Octobre-97
52.215-11	DÉFECTIVE DONNÉES — MODIFICATION DONNÉES SUR LES COÛTS OU LES PRIX DES SOUS-FACTEURS	Octobre-97

52.215-13	— MODIFICATION		Octobre-97
52.215-14	INTÉGRITÉ DES PRIX UNITAIRES		Octobre-97
52.215-15	FACTEUR D'ÉQUIVALENCE ET RÉVISIONS DE L'ACTIF		Oct-04
52.215-18	RÉVISION OU AJUSTEMENT DES PLANS DE POSTRETRAITE QUE LES PENSIONS (PRB)	Juin-05	PRESTATIONS AUTRES
52.215-19	NOTIFICATION DES CHANGEMENTS DE PROPRIÉTÉ		Octobre-97
8			
52.216-7	COÛT ET PAIEMENT ADMISSIBLES		Déc-02
52.216-8	FRAIS FIXES		Mars-97
52.217-8	OPTION D'EXTENSION DES SERVICES		Novembre-99
52.219-14	LIMITATIONS DE LA SOUS-TRAITANCE		Déc-96
52.222-21	INTERDICTION DES INSTALLATIONS SÉPARÉES		Fév-99
52.222-26	ÉGALITÉ DES CHANCES		Avr-02
52.222-29	NOTIFICATION DE REFUS DE VISA		Juin-03
52.222-35	ÉGALITÉ DES CHANCES POUR LES HANDICAPÉS SPÉCIAUX ANCIENS COMBATTANTS, DE L'ÈRE VIETNAMIENNE, ET ANCIENS COMBATTANTS ADMISSIBLES		Sept-06
52.222-36	ACTION POSITIVE EN FAVEUR DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS		Juin-98
52.222-37	RAPPORTS SUR L'EMPLOI DES ANCIENS COMBATTANTS HANDICAPÉS SPÉCIAUX DE L'ÈRE VIETNAMIENNE ET AUTRES ANCIENS COMBATTANTS ADMISSIBLES		Sept-06
52.223-6	LIEU DE TRAVAIL SANS DROGUE		Mai-01
52.223-14	DÉCLARATION DES REJETS DE PRODUITS CHIMIQUES TOXIQUES		Août-03
52.225-13	RESTRICTIONS IMPOSÉES À CERTAINS ÉTRANGERS ENTRE LA VERSION ANGLAISE	Fév-06	52.225-14 INCOHÉRENCE
52.225-19	PERSONNEL DE L'ENTREPRENEUR DANS UNE ZONE DÉSIGNÉE OU À L'APPUI UNE MISSION DIPLOMATIQUE OU CONSULAIRE EN DEHORS DES ÉTATS-UNIS	Mars-08	OPÉRATIONNELLE
52.227-2	AVIS ET ASSISTANCE CONCERNANT LES BREVETS		Août-96
52.227-14	DROITS EN MATIÈRE DE DONNÉES GÉNÉRALES		Juin-87
52.228-3	ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL DE LA DÉFENSE)	Avr-84	(LOI SUR LA BASE
52.228-7	ASSURANCE-RESPONSABILITÉ ENVERS LES TIERS		Mars-96
52.229-3	IMPÔTS FÉDÉRAUX, ÉTATIQUES ET LOCAUX		Avr-03
52.229-8	TAXES-CONTRATS DE REMBOURSEMENT DES COÛTS ÉTRANGERS		Mars-90
52.230-2	NORMES DE COMPTABILITÉ ANALYTIQUE		Avr-98
52.230-6	ADMINISTRATION DES NORMES DE COMPTABILITÉ ANALYTIQUE	Avr-05	
52.232-9	LIMITATION DE LA RETENUE À LA SOURCE OU DES PAIEMENTS D'INTÉRÊTS		Avr-84
52.232-17	INTÉRÊT		Juin-96

52.232-22	LIMITATION DES FONDS	Avr-84
52.232-23	CESSION DES CRÉANCES	Janvier-86
52.232-25	PAIEMENT RAPIDE	Oct-03
	SUPLÉANT I	Fév-02
52.232-33	PAIEMENT PAR FONDS ÉLECTRONIQUES — CENTRAL	Oct-03
	INSCRIPTION DE L'ENTREPRENEUR	
52.232-37	MODALITÉS DE PAIEMENT MULTIPLES	Mai-99
52.233-1	DIFFÉRENDS	Juil-02
52.233-3	PROTESTATION APRÈS PRIX	Août-96
	SUPLÉANT I	Juin-85
	LOI APPLICABLE EN CAS DE VIOLATION DE CONTRATO	
52.233-4		Oct-04
	RÉCLAMATION	
52.242-1	AVIS D'INTENTION DE REJETER LES DÉPENS	Avr-84
52.242-3	PÉNALITÉS POUR LES COÛTS INADMISSIBLES	Mai-01
52.242-4	CERTIFICATION DES COÛTS INDIRECTS FINAUX	Janvier-97
52.242-14	SUSPENSION DES TRAVAUX	Avr-84
52.242-15	ORDRE D'ARRÊT DES TRAVAUX	Avr-89
	SUPLÉANT I	Avr-84
52.242-17	RETARD DU GOUVERNEMENT DANS LES TRAVAUX	Avr-84
52.243-2	CHANGEMENTS -- REMBOURSEMENT DES COÛTS	Août-87
	Alternate II (1984)	
52.244-2	SOUS-TRAITANCE	Juin-07
	SUPLÉANT I (<i>JUIN 2007</i>)	
	CONTRATS DE SOUS-TRAITANCE POUR DES PROJETS	
52.244-6		Sept-06
	COMMERCIAUX	
52.245-5	BIENS DE L'ÉTAT (REMBOURSEMENT DES COÛTS MATÉRIAUX, OU CONTRATS D'HEURES DE	Mai-04 TEMPS ET TRAVAIL)
52.246-23	LIMITATION DE RESPONSABILITÉ	Fév-97
52.246-25	LIMITATION DE RESPONSABILITÉ — SERVICES	Fév-97
52.247-63	PRÉFÉRENCE POUR LES TRANSPORTEURS AÉRIENS 0.5.-FLAG	Juin-03
52.247-64	PRÉFÉRENCE POUR LE PAVILLON AMÉRICAIN PRIVÉ	Fév-06
	NAVIRES COMMERCIAUX	
52.247-67	SOUSSION DU TRANSPORT COMMERCIAL	Fév-06
	FACTURES À L'ADMINISTRATION DES SERVICES GÉNÉRAUX AUX FINS DE VÉRIFICATION	
52.249-2	RÉSILIATION POUR DES RAISONS DE COMMODITÉ DE LA GOUVERNEMENT (PRIX FIXE)	Mai-04
52.249-4	RÉSILIATION POUR DES RAISONS DE COMMODITÉ DE LA GOUVERNEMENT (SERVICES) (ABRÉGÉ)	Avr-84
52.249-6	RÉSILIATION (REMBOURSEMENT DES COÛTS)	Mai-04
52.249-8	DÉFAUT (FOURNITURE ET SERVICE À PRIX FIXE)	Avr-84
52.249-14	RETARDS EXCUSABLES	Avr-91
52.253-1	FORMULAIRES GÉNÉRÉS PAR ORDINATEUR	Janvier-91

1.) Dispositions du Règlement sur les acquisitions de l'Agence pour le développement international (AIDAR) (48 CFR 7)

752.202-1	DÉFINITIONS	Janvier-90
752.204-2	EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ	(non daté)
152.209-71	CONFLITS D'INTÉRÊTS	Juin-93
752.211-70	ORGANISATIONNELS DÉCOUVERT APRÈS L'ATTRIBUTION	Juin-92
752.225-71	APPROVISIONNEMENT LOCAL	Fév-97
752.228-3	ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL (LOI SUR LA BASE DE LA DÉFENSE)	ASSURANCE-RESPONSABILITÉ
752.228-7	ENVERS LES TIERS	
752.245-70	Propriété du gouvernement - USAID	
752.245-71	EXIGENCES EN MATIÈRE DE RAPPORTS	
752.245-71	PROPRIÉTÉ ET GARDE DES BIENS	Avr-84
752.7001	DONNÉES BIOGRAPHIQUES	Juil-97
752.7002	VOYAGES ET TRANSPORTS	Janvier-90
752.7006	AVIS	Avr-84
752.7008	L'UTILISATION DES INSTALLATIONS GOUVERNEMENTALES OU	Avr-84
752.701	PERSONNEL CCNVERSION DES DOLLARS AMÉRICAINS EN DOLLARS LOCAUX	Avr-84
752.7011	MONNAIE ORIENTATION/ON ET FORMATION	Avr-84
752.7013	LINGUISTIQUE RELATIONS ENTRE	Octobre-89
752.7014	L'ENTREPRENEUR ET LA MISSION AVIS DE MODIFICATION :N	Janvier-90
	RÉGLEMENTATION SUR LES VOYAGES	90

752.7015	UTILISATION D'INSTALLATIONS DE POCHE		Juil-97
752.7018	COUVERTURE DES RISQUES DE SANTÉ ET D'ACCIDENTS STAGIAIRES PARTICIPANTS DE L'USAID		Janvier- 99
752.7019	FORMATION DES PARTICIPANTS		Janvier- 99
752.7023	FORMULAIRE DE VISA REQUIS POUR L'USAID		Avr-84
752.7025	PARTICIPANTS APPROBATIONS		Avr-84
752.7028	DIFFÉRENTS ET ALLOCATIONS		Juil-96
752.7029	PRIVILÈGES DE PUBLICATION	Juil-93	Octobre-
752.7031	CONGÉS ET VACANCES		89
752.7033	CONDITION PHYSIQUE REMERCIEMENTS ET CLAUSE DE		Juil-97
752.7034	NON-RESPONSABILITÉ		Déc-91
752.7035	AVIS PUBLICS		Déc-91

Restriction sur certains achats à l'étranger (juin 2008)

Sauf autorisation de l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) du Département du Trésor, l'entrepreneur n'acquiert pas, pour être utilisé dans l'exécution du présent contrat, des fournitures ou des services si une proclamation, un décret exécutif ou une loi administré par l'OFAC, ou si les règlements d'application de l'OFAC au 31 CFR Chapitre V, interdiraient une telle transaction par une personne soumise à la juridiction des États-Unis.

(a) Sauf autorisation de l'OFAC, la plupart des transactions impliquant Cuba, l'Iran et le Soudan sont interdites, de même que la plupart des importations en provenance de Birmanie ou de Corée du Nord, aux États-Unis ou dans ses régions éloignées. Les listes d'entités et d'individus faisant l'objet de sanctions économiques figurent sur la liste des ressortissants spécialement désignés et des personnes bloquées de l'OFAC à <http://www.treas.gov/offices/enforcement/ofac/sdn>. De plus amples informations sur ces restrictions, ainsi que des mises à jour, sont disponibles dans les règlements de l'OFAC au 31 CFR Chapitre V et / ou sur le site Web de l'OFAC à <http://www.treas.gov/offices/enforcement/ofac>.

(b) Le Contractant insère cette clause, y compris le présent alinéa c), dans tous les contrats de sous-traitance.

1,3 4-14,001

Informations pour les entrepreneurs, les sous-traitants et les personnes clés non américains.

a) Le contractant doit remplir et soumettre le « formulaire d'information de l'USAID » à l'appendice B, pour:

- (i) Lui-même, s'il s'agit d'un non-U.S. entité;
- (ii) Chaque sous-traitant ou sous-traitant d'un sous-traitant, quel que soit le niveau, qui est une entité non américaine; ou (iii) Chaque personne clé qui n'est pas américaine. entité.

b) Aux fins du présent paragraphe, les définitions suivantes s'appliquent :

« Entité non américaine: désigne (1) tout citoyen non américain ou résident légal non permanent des États-Unis; ou (2) toute entité qui n'est pas formée aux États-Unis ou pour laquelle 50% ou plus du capital est détenu ou contrôlé par des personnes qui ne sont pas des citoyens américains ou des résidents légaux permanents des États-Unis.

« Personnes clés » désigne (i) une personne ou une entité détenant une participation de 10 % ou plus dans l'organisation, qu'elle soit publique ou privée; (ii) les dirigeants principaux de l'organe directeur de l'organisation (p. ex., président, vice-président, trésorier ou secrétaire du conseil d'administration ou du conseil d'administration); (iii) l'administrateur principal et l'administrateur principal adjoint de l'organisation (p. ex., directeur exécutif, directeur adjoint; président, vice-président); iv) le directeur de programme du chef de parti pour le programme financé par l'USAID; et v) toute autre personne ayant des responsabilités importantes dans l'administration des activités ou des ressources financées par l'USAID.

c) Les exigences de l'alinéa a) de la présente clause doivent être remplies avant l'acceptation du contrat par le gouvernement et, par la suite, à la première des éventualités suivantes :

- (i) Une fois par an; ou
- (ii) Lorsqu'il y a un changement ou un ajout à une entité ou à une personne visée à l'alinéa a).

(d) USAID se réserve le droit d'annuler l'approbation d'une sous-sentence dans le cas où l'USAID prend connaissance par la suite d'informations indiquant que la sous-sentence est contraire à la loi ou à la politique des États-Unis interdisant le soutien au terrorisme ou facilitant les activités criminelles. Dans de tels cas, l'agent de négociation des contrats de l'USAID fournira des instructions écrites au bénéficiaire pour mettre fin à la sousattribution.